

Rapport du Conseil d'administration prévu aux articles 6:108 §2 et 6:120 § 2 du Code des sociétés et des associations - émissions d'actions nouvelles et démissions au cours de l'exercice précédent

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du respect des articles 6:108 § 2 et 6:120 § 2 du Code des sociétés et des associations et constitue une annexe au rapport de gestion. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2024.

Les émissions d'actions nouvelles et les démissions au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit de manière synthétique :

<u>Libellé</u>	<u>Nombre parts</u>	<u>Montant (EUR)</u>	<u>Total (EUR)</u>	<u>Nombre clients</u>
Parts A				
Souscriptions	2.341	2,48	5.805,68	2
Démissions/remboursements	375	2,48	930,00	14
Successions, règlement collectif de dettes	121	2,48	300,08	12
Remboursement à la demande du dpt Contentieux	0	2,48	0	0
Faillites, interdiction	0	2,48	0	0
TOTAL			4.575,60	
Parts B				
Souscriptions	178.863	25	4.471.575,00	889
Démissions/remboursements	41.947	25	1.048.675,00	242
Successions, règlement collectif de dettes	35.262	25	881.550,00	166
Faillites, interdiction	0	25	0	0
TOTAL			2.541.350,00	

Les nouvelles actions (parts sociales de classes A et B) ont été émises dans le respect des articles 6, 7 et 9 des statuts et du règlement d'ordre intérieur, qui complète l'article 9 des statuts, tel qu'approuvé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2022.

Une note d'information a été établie en application de l'article 11 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés afin de bien circonscrire les diverses conditions et risques sous-jacents à l'achat d'actions (actions - parts sociales de classe B) par nos clients coopérateurs- actionnaires.

Les documents qui précèdent sont à libre disposition sur le site vitrine www.cph.be

Les démissions ont été effectuées dans le respect des articles 11 et 12 des statuts. Aucune demande n'a été rejetée au cours de l'exercice 2023.

Le capital souscrit total s'établit au 31 décembre 2023 comme suit :

Libellé	Montant en EUR
Capital souscrit par incorporation de réserves	24.339.141
Capital souscrit et libéré - parts de classe B	56.751.000
Capital souscrit et libéré - parts de classe A	1.091.078
Total	82.181.219

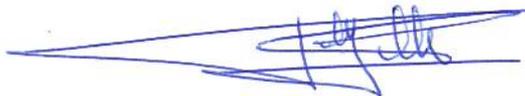
La part fixe indisponible des capitaux propres s'établit à 50 millions d'EUR conformément à l'article 6 des statuts.

Les statuts ont été adaptés conformément au nouveau Code des sociétés et des associations lors de l'assemblée d'avril 2022.

Tournai, le 12 mars 2024.



Mathieu DESMET
Président du Comité de direction



Roland GILLET
Président du Conseil d'administration